

Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification de produit

Nom commercial : SPLENDOR SC®
 Code du produit : 034-01
 Autres moyens d'identification
 Identifiant Unique De
 Formulation (UFI): QEWC-9YYY-400T-VX0K

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Life Scientific Ltd,	LIFE SCIENTIFIC FRANCE
	Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone:	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Web:	www.lifescientific.com	
Email:	info@lifescientific.com	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848
 Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces.

Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Lésion/Irritation oculaire.	Catégorie 2	H319
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2	H361d
Toxicité Aiguë aquatique	Catégorie 1	H400
Toxicité Chronique aquatique	Catégorie 1	H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence :

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation agréée d'élimination des déchets conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau sur sols ayant un pH inférieur à 7,9 pour les applications à la dose de 1,5 L/ha.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les applications à la dose de 0,75 L/ha et, sur sols ayant un pH supérieur ou égal à 7,9, pour les applications à la dose de 1,5 L/ha.
SPe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les applications à la dose de 1,5 L/ha.
SPe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les applications à la dose de 0,75 L/ha.

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 48 heures.

Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	N° CAS	N° EC	Classification (RÈGLEMENT (CE) No1272/2008)	Concentration (% w/w)
mésotrione	104206-82-8	-	Repr. 2: H361d STOT RE 2; H373 (Système nerveux, Yeux) Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	3-10

alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated	78330-20-8	-	Acute Tox.4; H302 Eye Dam.1; H318	20 – 30
1-octanol	111-87-5	203-917-6	Skin Irrit 2; H319 Aquatic Chronic 3: H412	2.5 – 10
acide phosphonique	7664-38-2	231-633-2	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1B; H314 >= 25 % Skin Irrit. 2; H315 >= 10 - < 25 % Eye Irrit. 2; H319 >= 10 - < 25 %	1 - 3
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :				
silica	7631-86-9	231-545-4	-	1 – 10

Pour l'explication des abréviations, voir Rubrique 16.

Rubrique 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Informations générales : En cas de troubles ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Traiter les symptômes. En cas de malaise, consulter un médecin en lui montrant l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.
- En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
- Contact avec la peau : Enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact si présentes. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non spécifique. Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Information pour le médecin : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique

Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Pour les petits feux: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse extinctrice résistante à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Pour les grands incendies: Mousse extinctrice résistante à l'alcool ou eau pulvérisée
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir rubrique 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.ex. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir rubrique 13). En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.4 Référence à d'autres Rubriques

Voir mesures de protection dans les rubriques 7 et 8. Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans la rubrique 13.

Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Équipement de protection individuel, voir rubrique 8

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Pas de conditions spéciales de stockage requises. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytosanitaires autorisés : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez-vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1 Les limites d'exposition :
Limites d'exposition professionnelle:

Composant	Les limites d'exposition	Type de valeur	Source
Mésotriane	5 mg/m ³	TWA	Fournisseur
Silica	0,1 mg/m ³	TWA	2004/37/EC
Acide phosphonique	1 mg/m ³	TWA	2000/39/EC
	2 mg/m ³	STEL	2000/39/EC
	0,2 ppm 1 mg/m ³	VME	FR VLE
	0,5 ppm 2 mg/m ³	VLCT (VLE)	FR VLE

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
octan-1-ol	Travailleurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets systémiques	125 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	220 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	125 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	220 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets systémiques	75 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	65 mg/m ³
	Consommateurs		Exposition à court terme, Effets systémiques	75 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	75 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	65 mg/m ³
	Consommateurs		Long terme - effets systémiques	75 mg/kg
acide phosphonique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,92 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,73 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartment de l'Environnement	Valeur
octan-1-ol	Eau douce	0,2 mg/l
	Eau de mer	0,02 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,1 mg/kg
	Sédiment marin	0,21 mg/kg
	Sol	1,6 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.

Protection de la peau :	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail.
Protection des mains :	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité à protection intégrale. Veuillez toujours porter des lunettes de protection lorsqu'on ne peut exclure un risque de contact du produit avec les yeux par inadvertance. L'équipement doit être conforme à l'EN 166
Mesures d'ordre technique :	Le confinement et/ou la séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée. L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service. Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser la ventilation des locaux. Évaluer l'exposition et utiliser des mesures supplémentaires appropriées pour maintenir les concentrations atmosphériques en – dessous des valeurs limite d'exposition. Si nécessaire, demander des conseils au service d'hygiène et sécurité du travail.
Mesures de protection :	L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié. L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.

Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Résultats basés sur une composition similaire.

Etat Physique :	Liquide
Couleur :	Jaune brun à brun
Odeur :	Comme l'octanol
Seuil olfactif :	Non déterminé
Point de fusion/ point de congélation (°C) :	< -5 °C
Point/intervalle d'ébullition (°C) :	> 100 °C
Inflammabilité :	Non déterminé
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Non déterminé
Température d'auto-inflammation :	420 °C
Température de décomposition :	Non déterminé
Point d'éclair (°C) :	90 °C Pensky-Martens c.c.
pH (10g/l à 20 °C) :	2.0 - 6.0 à 1 % w/v
Viscosité (Dynamique) :	1.990 mPa.s (20 °C) 1.060 mPa.s (40 °C)
Viscosité (Cinématique) :	Non déterminé
Solubilité dans l'eau :	Dispersable
Solubilité dans d'autres solvants :	Non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité :	1,09 g/mL à 25 °C
Densité de vapeur :	Non déterminé
Caractéristiques de la particule Taille des particules :	Non déterminé

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Résultats basés sur une composition similaire.

Explosifs :	Non explosif
Propriétés comburantes :	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Tension superficielle :	29,1 mN/m, 1 % w/v, 21 °C

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la Rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Résultats basés sur une composition similaire.

Toxicité aiguë:

Produit :

DL₅₀ orale rat : > 2.000 mg/kg (femelles).
DL50 cutanée rat : > 2.000 mg/kg (mâle et femelle)

alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Toxicité aiguë par voie orale : Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

mésotrione (ISO):

DL₅₀ orale rat : > 5.000 mg/kg (mâle et femelle)
CL50 inhalation rat : > 4,75 mg/l (mâle et femelle)
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
DL50 cutanée rat : > 2.000 mg/kg (mâle et femelle)

acide phosphonique:

DL₅₀ orale rat : 301 mg/kg
DL50 cutanée lapin : 2.750 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit :

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

mésotrione (ISO):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

acide phosphonique:

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin
 Résultat : Irritation des yeux

alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Espèce : Lapin
 Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

mésotrione (ISO):

Espèce : Lapin
 Résultat : Pas d'irritation des yeux

octan-1-ol:

Espèce : Lapin
 Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Produit:

Type de Test : Test de Buehler
 Espèce : Cochon d'Inde
 Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

mésotrione (ISO):

Espèce : Cochon d'Inde
 Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

mésotrione (ISO):

Mutagénicité sur les cellules germinales : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

acide phosphonique:

Mutagénicité sur les cellules germinales : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Cancérogénicité :

mésotrione (ISO):

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

mésotrione (ISO):

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

acide phosphonique:

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction

Toxicité à dose répétée

mésotrione (ISO):

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Produit:

Résultats basés sur une composition similaire.

CL ₅₀ Cyprinus carpio (96 h):	71 mg/L
CE ₅₀ Daphnia magna (48 h):	49 mg/L
CE _{50r} Raphidocelis subcapitata (96 h):	> 100 mg/L
EC ₁₀ Raphidocelis subcapitata (96h) :	5,8 mg/L
NOEC Raphidocelis subcapitata (96 h) :	10 mg/L
CE _{50r} Lemna gibba (7j)	0,279 mg/L
EC10 Lemna gibba (7j) :	0,023 mg/L
NOEC Lemna gibba(7j) :	0,011 mg/L

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique: Très toxique pour les organismes aquatiques.

mésotrione (ISO):

CL ₅₀ Oncorhynchus mykiss (96 h):	> 120 mg/L
CL ₅₀ Cyprinus carpio (96 h):	> 97,1 mg/L
CE ₅₀ Daphnia magna (48 h):	900 mg/L
CE _{50r} Raphidocelis subcapitata (96 h):	12 mg/L
NOEC Raphidocelis subcapitata (96 h) :	0,75 mg/L
CE _{50r} Lemna gibba (7j) :	0,0301 mg/mL
EC10 Lemna gibba (7j) :	0,00187 mg/mL
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) :	10

NOEC poisons (36 d): 12,5 mg/L (Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête))
 NOEC Daphnia magna (21 d): 180 mg/L

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

octan-1-ol:

CL50 Pimephales promelas (96 h) :	13,3 mg/L
CE ₅₀ Daphnia magna (48 h):	20 mg/L
CE _{50r} Raphidocelis subcapitata (96 h):	14 mg/mL
NOEC Daphnia magna (21 d):	1 mg/L

acide phosphonique:

CL50 Lepomis macrochirus (96 h) :	3 - 3,25 mg/l
-----------------------------------	---------------

12.2. Persistance et dégradabilité
mésotrione (ISO):

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: > 30 j (25 °C)
 Remarques: Persistant dans l'eau.

octan-1-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
mésotrione (ISO):

Bioaccumulation : Remarques: Bas potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol
mésotrione (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Extrêmement mobile dans les sols
 Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 6 - 105 j
 Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)
 Remarques: Le produit n'est pas persistant.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit :

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux

Emballages contaminés :

Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (MESOTRIONE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : oui

Polluant marin : oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la Rubrique 3.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Le mélange ne contient pas de « substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) publié par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) en vertu de l'article 57 de REACH
<http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table>

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4510

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible

Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases H citées dans les Rubriques 2 et 3 :

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SPLENDOR SC® est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

Date de première délivrance : 05.09.2022

Date de la version actuelle délivrance : 08/11/2024

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concernent que ce produit spécifique et peuvent ne pas être applicables si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.